

Lieu

L'accueil de jour est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Chartreuse du Centre Hospitalier Michel Perret de Tullins.



Procédure d'admission et coordonnées

L'inscription en accueil de jour se fait, en collaboration avec votre médecin traitant, via la **plateforme « Via trajectoire »**. Après l'étude de votre dossier, nous organiserons une **rencontre** et vous pourrez alors **visiter** notre accueil de jour. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (tarifs, fonctionnement, etc.).

Mme. THOMAS-BILLOT, psychologue,
psychologue.ehpad@ch-tullins.fr

Mme. RIEUBON, cadre de santé,
m.rieubon@ch-tullins.fr

Téléphone : 04.76.07.30.30

L'accueil de jour s'intègre à l'activité gériatrique du Centre Hospitalier Michel Perret de Tullins :

- Accueil de Jour ;
- Unité de Soins de Longue Durée ;
- Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes ;
- Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Il s'inscrit par ailleurs dans la politique nationale d'aide au maintien des personnes âgées à domicile.

Centre Hospitalier Michel Perret
18 Boulevard Michel Perret
38210 TULLINS

ENR ADJ 002

Accueil de Jour



La Rose des temps

Un accompagnement pour les personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée.



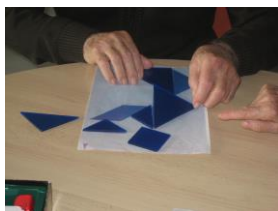
Les personnes accueillies et la prise en charge



L'accueil de jour s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans **vivant à domicile**, atteintes de **maladie d'Alzheimer ou de pathologies**

apparentées : troubles de la mémoire, des savoirs faire et du langage.

L'accueil de jour est une **structure de proximité** qui convient aux personnes vivant dans la région de Tullins ou dans le pays Voironnais.



La prise en charge au sein de l'accueil de jour est **globale et personnalisée** : nous apprenons à connaître la personne afin de lui proposer des activités qui lui **plaisent et adaptés** à ses capacités.

Cela permet aussi d'avoir des **objectifs prioritaires** dans l'accompagnement comme l'entretien de la mémoire et de la communication, la prévention des chutes ou encore la préservation des activités de la vie quotidienne.



Les objectifs

Les objectifs et les missions de l'accueil de jour psycho-gériatrique sont multiples :

- ❖ **Le maintien de l'autonomie** en stimulant au moyen d'activités thérapeutiques et ludiques les capacités intellectuelles et physiques.
- ❖ **Le maintien de liens sociaux** en rompant la monotonie du quotidien et en permettant des rencontres.
- ❖ **La prévention et la détection de troubles** liés à la pathologie tel que les troubles alimentaires, les troubles psycho-comportementaux et les troubles physiques.
- ❖ **Le maintien à domicile le plus longtemps possible** notamment dans leur environnement de vie quotidien, lieu qu'ils connaissent et dans lequel ils se sentent bien.
- ❖ **Le soutien et l'aide « aux aidants familiaux »**. L'accueil de jour est un lieu de répit, d'information et de soutien aux aidants.

Cet accueil a pour objectif global le bien-être de la personne accueillie et un maintien de sa qualité de vie, en plus d'assurer le respect de sa dignité.



L'équipe pluridisciplinaire

Les soins d'aide sont dispensés par une **équipe pluridisciplinaire** : aide médico-psychologique ou assistante de soin en gérontologie, art-thérapeute, animatrice, APA, psychologue et cadre de santé.

Déroulement de la journée

L'accueil de jour est ouvert du **lundi au vendredi de 10h à 16h**. Les personnes sont accueillies une à trois fois par semaine sur des jours fixes. **Chaque matin et chaque après-midi**, une **activité** est proposée pour des groupes de 6 personnes.



La journée est également cadencée par des moments **conviviaux** (déjeuner, collation) et des moments de **détente**.

Tarification et aides possibles

Le service d'accueil de jour bénéficie d'un **financement** du Conseil Départemental de l'Isère ainsi que de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La journée est à la charge de l'usager mais il y a une **possibilité d'aides** (Allocation Personnalisée d'Autonomie, caisses de retraite ou mutuelles). Le transport n'est pas pris en charge par l'établissement donc un forfait transport est **déduit** du tarif journalier.